

ALGERIE TELECOM SPA

Direction Opérationnelle des Télécommunications Ain Defla
Rue Emir Abdelkader, Ain Defla
NIF: 000216290656936

Consultation N°20/2023

La Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Ain Defla lance une consultation relative à la réalisation des prestations suivantes :

Acquisition des moyens mobiles d'extinction au profit des différents sites de la DOT Ain defla

Les personnes physiques ou entreprises activant dans le domaine et intéressées par la présente consultation peuvent retirer dans un délai de 15 jours à compter de la première parution de cet avis dans le site web www.safqatic.dz, le cahier des charges auprès du service achats de la Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Ain-Defla contre le paiement d'un montant de 2 000 dinars non remboursable

Les soumissionnaires doivent adresser leurs offres accompagnées des documents administratifs suivants :

Offre technique

Offre financière

Les deux offres techniques et financières, accompagnées de toutes les pièces réglementaires exigées dans le cahier des charges, doivent parvenir sous doubles plis fermés, l'enveloppe extérieure ne doit comporter que la mention:

**«A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres
Consultation N° 20/2023
« Acquisition des moyens mobiles d'extinction au profit des
différents sites de la DOT Ain Defla »**

Le dossier administratif et les offres techniques et financiers doivent être insérés dans trois enveloppes fermées comme suit :

L'enveloppe contenant l'offre technique porte la mention suivante:

Offre technique

L'enveloppe contenant l'offre financière porte la mention suivante:

Offre financière

La durée de préparation des offres est fixée à dix (10) jours à compter de la 1^{ère} parution de l'avis dans le site www.safqatic.dz.

La date limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres de 8h00 à 14h00 auprès du service achat.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique, le jour du dépôt des offres, à **14h00** au niveau du siège de la Direction.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de cent trente (130) jours à partir de la date d'ouverture des plis.

Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi ou samedi), la date limite de dépôt sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.